

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

Objet de la présente étude. — Les sources. — Les Archives générales du Royaume à Bruxelles. — Conseil d'État. — Conseil des Finances. — Secrétairerie d'État et de Guerre. — Office fiscal du Brabant. — Conseil de Brabant. — Archives de l'État à Mons. — Registres de la Cour et Conseil souverain du Hainaut. — Correspondance du Gouvernement général avec le Procureur général et le Conseil de Tournai. — Archives de l'État à Namur. — Correspondance du Conseil de Namur avec le Gouverneur général des Pays-Bas. — Archives de l'État à Anvers. — Documents provenant de l'ancien Évêché. — Archives de la ville de Gand. — *Betoogboek op staten van goed*. — *Ontvangen brieven*. — Archives de l'Archevêché de Malines. — Registres aux Actes des archevêques. — Registres aux visites décennales. — Papiers des anciens évêchés d'Anvers et de Bois-le-Duc. — Importance des rapports qui remplacent les visites *ad limina*. — Archives de l'Évêché de Bruges. — Les rapports dits : *Status Diœcesis*. — Archives du Royaume à La Haye. — Résolutions publiques et Résolutions secrètes des États-Généraux. — Correspondances diplomatiques. — *Ordinaire brieven*. — *Secrete brieven*. — *Uitgaande missieven*. — Dépêches adressées par le Résident de Bruxelles aux États-Généraux. — Correspondance du Grand Pensionnaire. — Papiers du Greffier des États-Généraux. — Résolutions des États de la province de Hollande. — Recueils factices relatifs à des négociations diplomatiques. — Archives de l'État à Middelbourg. — Notules des États de Zélande. — Actes des *Gecommitteerde Raden*. — Lettres et Minutes. — Archives de l'État à Luxembourg. — Correspondance du Conseil provincial. — Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris. — Correspondance des Pays-Bas. — Correspondance de Hollande. — Archives de l'État à Lille. — Papiers de l'Archevêché de Cambrai. — Archives de l'État à Arras. — Papiers du Conseil d'Artois. — Papiers de l'Évêché de Saint-Omer. — Bibliothèque Nationale de Paris. — Bibliothèque royale de La Haye. — Bibliothèque de l'Université de Gand. — Importance des ouvrages de MM. Waddington et Knuttel. — Liste des documents et des travaux consultés. — A. Documents manuscrits. — B. Documents imprimés. — C. Travaux imprimés.

Page.

..

CHAPITRE PREMIER.

LA LÉGISLATION RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS ESPAGNOLS
AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE.

	Pages.
Les Placards de Charles-Quint. — L'édit de 1535 contre les Anabaptistes. — Caractère juridique de cet édit. — Suspension des Placards en 1566. — La Pacification de Gand. — La situation en Hollande et en Zélande. — Le régime des provinces catholiques des Pays-Bas. — L'Édit perpétuel du 17 février 1577. — Le retour des proscrits. — Désordres graves à Gand, Bruxelles, Bruges, Anvers, etc. — Réaction dans l'Artois et le Hainaut. — La Paix de Religion de 1578. — La liberté de conscience proclamée. — Libre exercice du culte dans les communes où cent pères de famille le demandent. — Dispositions de détail. — La Paix de Religion soumise à l'approbation des provinces et des villes. — L'Union d'Arras, 6 janvier 1579. — L'Union d'Utrecht, 29 janvier 1579. — Accueil fait dans les diverses provinces à ces deux conventions. — Les victoires de Farnèse. — Les « Réconciliations ». — Suppression virtuelle de la peine de mort en matière d'hérésie. — Abjurations d'une sincérité douteuse. — L'assemblée synodale tenue à Malines en 1607. — Les recommandations de l'Archevêque. — Édit porté par les archiducs Albert et Isabelle, le 31 août 1608. — La Trêve de douze ans. — Instructions données par les Archiducs à leurs plénipotentiaires, le 16 janvier 1608. — Tendances des Archiducs aux mesures de conciliation. — Dispositions manifestées par les Etats-Généraux. — Inflexibilité de Philippe III. — Stipulations de la Trêve. — Les articles secrets arrêtés d'accord avec le Connétable de Castille. — Placard du 31 décembre 1609. — Plaintes de l'Évêque d'Anvers. — Opinion d'Edmond Pouillet sur la portée du placard de 1609. — Conférences tenues par les doyens de l'Évêché d'Anvers, le 26 janvier 1614. — Nouvelle conférence tenue le 25 août 1615. — Rapport sur l'état du diocèse d'Anvers, adressé au pape Paul V par l'Évêque Malderus en 1615. — Groupes protestants demeurés en Flandre, dans le Hainaut et dans le Tournaisis. . . .	33

CHAPITRE II.

LA LÉGISLATION RELIGIEUSE DANS LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES.

L'Union d'Utrecht. — Le Placard du 20 décembre 1581. — Vexations que subissent les protestants convertis. — Conséquences de l'assassinat du Taciturne. — Placard du 21 novembre 1584. — Ordonnance portée par Maurice de Nassau, le 23 juin 1587, contre les pèlerinages. — Comment on tente de justifier ces mesures sévères. — Etat d'esprit des catholiques néerlandais. — Leurs plaintes au sujet des Archiducs et d'Henri IV. — Rôle du Président Jeannin. — Recrudescence d'hostilité à l'égard des « Papistes » après l'assassinat d'Henri IV. — Les pamphlets. — Rapport adressé au Saint-Siège en 1617 par le vicaire apostolique Rovenius. — Traitement différent suivant les localités — Sommatron

adressée aux États-Généraux par le Synode de Dordrecht, le 27 mai 1619. — Placards du 26 février 1622 contre les moines et les prêtres étrangers. — Interdiction des cérémonies catholiques. — Défense d'envoyer des jeunes gens faire leur études à l'étranger chez les Jésuites. — Dissolution des communautés de « Klopjes ». — Règlement sur la tutelle des orphelins. — Défense aux officiers de se prêter à des transactions. — Rapport de Rovenius pour l'année 1622. — Dépêches adressées au Saint-Siège par le Nonce apostolique de Bruxelles en 1628. — Renouvellement du placard du 26 février 1622, en 1624, 1629 et 1641. — Dispositions peu tolérantes des États-Généraux. — Négociations du comte d'Estrades avec le prince d'Orange pendant le siège de Hulst. — Les États-Généraux scandalisés. — Ouvertures de Mazarin aux États-Généraux en vue de la réglementation éventuelle de la question religieuse à Auvers. — Placard du 17 juin 1647 contre les pèlerinages. — Édit porté, le 12 mars 1591, dans la province de Hollande, contre les jeunes gens qui fréquenteraient les universités de Louvain, de Douai et de Dôle. — Placard du 1^{er} juillet 1594 contre les régnicoles qui se seront mariés devant un prêtre catholique. — Résolution prise par les États de Hollande, le 13 septembre 1601, contre les moines étrangers. — Plaintes des églises de Wesel et de Clèves contre le gouverneur de la province. — Menaces de représailles. — Les règlements locaux. — Assistance de catholiques régnicoles aux offices célébrés dans les oratoires des légations étrangères. — Notification adressée par les États de Hollande à l'ambassadeur vénitien Suriano en 1619. — Plaintes du Synode et du Bourgmestre de La Haye en 1623. — Protestations de l'Ambassadeur de Venise. — Nouvelle résolution, prise par les États de Hollande, le 10 octobre 1626, sur le même objet. — Plaintes portées par le Synode de Hollande, en 1642, contre les ambassadeurs de France et de Venise. — Nouvelles démarches du Consistoire et des États provinciaux en 1643 et en 1645. — Discours adressé aux États-Généraux, le 3 mars 1644, par le comte d'Avaux, ambassadeur de France, au sujet de la législation religieuse. — Protestations de l'assemblée. — Mécontentement de Mazarin. — Protestations de Brassat, secrétaire de l'ambassade de France, contre les injonctions des États provinciaux. — Nouvelles et inutiles instances du Synode en 1646. — La question religieuse en Frise. — Rapport adressé au Pape par Rovenius en 1622. — Stipulations d'ordre religieux inscrites dans la capitulation de Groningue de 1594. — Placard publié par les États de Groningue contre les catholiques et les anabaptistes. — La situation dans l'Overysse. — Les édits sévères de 1645. — Le prince Louis de Nassau et les catholiques de la Drenthe. — Émigration des catholiques. — Édit porté, le 4 octobre 1636, par les États de la province d'Utrecht « sur les scandaleuses superstitions romaines en matière de funérailles ». — Placard du 9 avril 1639. — Mesures prises, en 1644, pour empêcher les libéralités en faveur de l'Église catholique. — La situation dans la Gueldre. — Placard du 20 mars 1624 sur les transactions immobilières effectuées par des ecclésiastiques. — Édit de 1640 sur les « Klopjes ». — Tolérance relative dans le Limbourg. — La conspiration de 1638. — Les pays de généralité. — Capitulation de Bois-le-Duc, le 14 septembre 1629. — Opposition du Roi d'Espagne. — Réponse hautaine des États-Généraux. — Difficultés d'exécution. — Placard du

	Pages.
2 février 1636. — La chasse aux prédicants. — Placard du 2 décembre 1639. — Les vues du prince d'Orange exposées aux États provinciaux de Hollande, le 18 mars 1644, par le seigneur de Wimmenum. — Efforts tentés par les catholiques néerlandais pour obtenir un traitement plus favorable. — Le mémoire pour Rovenius en 1639. — Caractère général de la législation religieuse en vigueur dans la République. — La situation réelle. — Le nombre des catholiques ne diminue guère. — Témoignage de Barneveldt en 1618. — Plaintes de la Cour de Hollande en 1643. — Rapports des vicaires apostoliques Vosmeer et Rovenius. — Paix relative en Hollande. — Propagande catholique. — Plaintes des synodes. — Avis du cardinal Borghèse. — Les ordres religieux à Alkmaar, à Gouda, à Breda, à Grave. — Statistique. — Magistrats catholiques dans un grand nombre de communes	59

CHAPITRE III.

LA SITUATION RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS ESPAGNOLS DEPUIS LA PAIX DE MUNSTER JUSQU'AU TRAITÉ D'UTRECHT (1648-1734).

Le traité du 30 janvier 1648. — La délimitation tracée entre les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies. — La question religieuse. — Obstination égale des États-Généraux et de Philippe IV. — Langage hautain du comte de Penaranda. — Souplesse d'Antoine Brun. — Dépêche adressée au Roi d'Espagne, le 23 juillet 1647, par l'archiduc Léopold, sur la question religieuse dans la Mairie de Bois-le-Duc. — Avis des archevêques de Malines et de Cambrai, des évêques de Gand et d'Anvers. — Avis du marquis de Lede, gouverneur du Limbourg espagnol : il faut faire la paix à tout prix. — L'Archiduc partage cette opinion. — Les articles XVIII et XIX du Traité de Munster. — Avantages que cette paix apporte aux Provinces-Unies. — Protestation du Pape. — Hésitations de plusieurs provinces à la ratifier. — Premiers conflits, dès le mois de mai 1648. — Mission du conseiller Stockmans à La Haye. — Mauvais accueil fait par les États-Généraux à l'intervention espagnole. — Protestation des États-Généraux contre l'inexécution de l'article XVIII du traité, relatif à la sépulture des dissidents. — Satisfaction leur est donnée par l'ordonnance royale du 2 juin 1654. — Dépêche adressée par le Gouverneur général des Pays-Bas aux conseils de justice, le 8 juin 1654. — Plaintes des États de Zélande, le 4 décembre 1657. — Le Résident des Provinces-Unies obligé de faire inhumer son fils à Berg-op-Zoom. — Convention conclue à La Haye, le 26 décembre 1661, sur le partage des Pays d'Outre-Meuse. — Le rapport ou « Besoigné » présenté au Roi par les commissaires espagnols de la Chambre mi-partie, le 20 octobre 1663. — Les protestants des Pays d'Outre-Meuse. — Plaintes du curé d'Eupen. — Préoccupations du Gouvernement au sujet des affaires religieuses dès 1655. — Les protestants des Pays-Bas invoquent le droit de bourgeoisie acquis dans les villes hollandaises. — Les prêches de la frontière. — Établissement de protestants étrangers dans les Pays-Bas. — Embarras de l'autorité centrale. — Rapport d'Antoine Brun. — Consulte adressée au Gouverneur général par le Conseil de Namur, le 15 juil-

let 1655. — Avis du Grand Conseil de Malines, exprimé le 23 août 1655. — Circulaire royale adressée aux évêques et aux conseils de justice, le 11 décembre 1657. — Enquête de 1664 sur l'état religieux du pays. — Conclusions de cette enquête : le Souverain a le droit de punir des sujets apostats, et d'empêcher les dissidents de se fixer sur son territoire. — Avis de l'Évêque de Ruremonde. — Avis de l'Évêque de Gand. — Faut-il publier à nouveau les anciens placards? — Avis de l'Archevêque de Malines. — Avis de l'Évêque de Saint-Omer. — Avis de l'Archevêque de Cambrai. — Avis du Grand Conseil de Malines. — Avis du Conseil de Namur. — Les protestants de l'Artois. — Conseils de prudence donnés par les évêques de Saint-Omer et de Bruges. — État religieux du diocèse de Namur. — Action qui doit être exercée par le clergé. — Progrès de l'hérésie dans le diocèse de Ruremonde. — Plaintes de l'Évêque. — Il propose que les dissidents soient exclus de toutes les fonctions publiques. — Avis de l'Archevêque de Cambrai. — Précautions conseillées par l'Archevêque de Malines, et les évêques de Gand et de Saint-Omer. — Les mariages mixtes. — Les prétendues bourgeoisies du Sas-de-Gand. — Avis de l'Archevêque de Malines. — Avis de l'Évêque de Gand. — Avis de l'Évêque de Namur. — Avis de l'Évêque de Saint-Omer. — Avis du Conseil de Namur. — Conflits fréquemment suscités par la question religieuse. — Nombreux hérétiques dans le duché de Limbourg. — Troubles dans le voisinage de la ville de Limbourg. — Les protestants malmenés par des soldats espagnols sur la route de Vaals. — Intervention des États-Généraux des Provinces-Unies. — Protestations de l'Ambassadeur d'Espagne contre l'inexécution de l'article XLIII du Traité de Munster. — Le *Mémoire sur les droits du Roi dans les Pays d'Outre-Meuse*. — Nouvelles instances d'Antoine Brun en faveur du clergé limbourgeois. — Exigences formulées par Philippe IV, le 1^{er} avril 1658. — Plaintes de l'Ambassadeur d'Espagne au sujet des abus d'autorité commis par les États-Généraux dans les territoires litigieux, 26 février 1653. — Doléances adressées au Roi d'Espagne en 1663 par le clergé du Limbourg. — Le Roi invoque le bénéfice de la capitulation signée à Maastricht en 1632. — Proposition transactionnelle. — Abus de pouvoir réitérés commis par le Drossart du Limbourg à Schin-sur-la-Gueulle. — Les États-Généraux montrent peu d'empressement à réparer cette injustice. — Dépêche adressée au gouvernement de la République par l'Ambassadeur d'Espagne, le 31 mai 1666. — Injonctions illégales du Drossart du Limbourg à un tavernier du hameau de Saint-Pierre. — Nouvelles illégalités commises en 1672. — Propagande des pasteurs calvinistes dans le diocèse de Gand. — Réclamations de l'Évêque. — Avis du Conseil d'État. — Les protestants de la Gueldre. — Avis de l'Évêque de Ruremonde. — Avis du Conseil de justice. — Condamnation des dissidents d'Aldekercke. — Ils demandent un sursis. — Avis de l'Ambassadeur d'Espagne à La Haye. — Avis du Conseil d'État. — Le règlement général reste à l'état de projet. — Les protestants de Herlyes en 1663. — Négociations entre les gouvernements de Bruxelles et de La Haye au sujet des droits de bourgeoisie prétendument acquis à l'étranger. — Retards apportés à la délimitation du diocèse de Bruges après la Paix de Munster. — Plaintes de l'Évêque. — Les protestants de Sainte-Anne-ter-Muyden. — Intervention des États-Généraux des Provinces-Unies en faveur des

protestants détenus à Mons pour cause de religion. — Démarches analogues en faveur de protestants belges de la région des polders. — Enquête faite par l'Évêque d'Anvers en 1674. — Les groupes calvinistes du Borinage — Plaintes du synode de Zierickzee. — Condamnation de Georges Abrassart, protestant de Dour. — Intervention du Résident néerlandais Sasburch. — Avis du duc d'Aerschot, Grand Bailli du Hainaut. — Difficultés à Leupegthem et à Cruchten. — Les protestants des pays d'Alost et d'Audenarde. — Rapport adressé par l'Évêque de Gand au Conseil d'État, le 6 août 1700. — Séjour de régiments hollandais dans les Pays-Bas. — Placard du 8 avril 1672 sur le libre exercice du culte accordé aux troupes auxiliaires. — Ce placard est désavoué par la Reine régente, le 7 décembre 1672. — Représentations adressées à la Reine par le Conseil d'État, le 20 janvier 1673. — Le général Chauvet et l'Évêque de Ruremonde.

Décision prise par le Gouverneur général, d'accord avec le Conseil d'État, le 17 décembre 1677 — Des soldats hollandais insultent le Saint-Sacrement à Malines. — Déserteurs catholiques fusillés sans avoir reçu les secours de la religion. — Episode de la Biloque à Gand en 1654. — Négociations ouvertes en vue d'éviter le retour de ces abus. — Incident grave, qui se produit, le 3 juin 1665, sur la grand'place de Bruxelles. — Le résident Sasburch insulté par la populace. — Le Conseil d'État prescrit une enquête. — La version des autorités belges. — Elle est contestée par le Résident. — Les États-Généraux des Provinces-Unies exigent une réparation. — Elle est accordée. — Nouvelle effervescence en 1666. — Feu de joie devant l'hôtel de la légation néerlandaise en l'honneur d'une victoire de Ruyter. — Rixes entre la domesticité du Résident et « la canaille ». — Intervention des troupes. — Excuses adressées par le Gouvernement à la République. — Arrestation et détention au couvent des Alexiens, à Bruxelles, d'un moine apostat, Laurent Doudelet. — Intervention des États-Généraux. — Enquête faite par le résident Sasburch. — Tergiversations du Supérieur des Alexiens. — Intervention du Gouverneur général. — Lettre du Supérieur au Conseil d'État. — Les États de Hollande proposent des mesures de représailles. — Les États-Généraux décident, le 3 décembre 1675, l'arrestation de plusieurs ecclésiastiques de la Mairie de Bois-le-Duc. — Ils ne seront relâchés qu'après la mise en liberté de Doudelet. — Entrevue de Sasburch avec le moine défroqué. — Attitude bizarre du gouvernement de Bruxelles. — Quatre prêtres de Bois-le-Duc sont mis en prison. — Nouvelles propositions du Conseil d'État. — Le duc de Villa Hermosa s'y rallie. — Doudelet envoyé à Bois-le-Duc. — Attentat d'une bande de soldats hollandais contre le prieuré de Huyberghen en 1659. — Le même prieuré envahi par des ministres protestants — Vaines réclamations de l'Ambassadeur d'Espagne à La Haye — Attitude du gouvernement néerlandais à l'égard des protestants convertis. — Arrestation de Philippe Lievens à Bois-le-Duc, en 1650. — Il est relâché grâce aux démarches de l'ambassadeur Gamarra. — Les filles de Thomas Delacourt, bourgeois d'Amsterdam, abjurent le protestantisme à Lille. — Arrestation de plusieurs curés de la Flandre espagnole, par mesure de représailles. — Plaintes du gouvernement de Bruxelles. — Enquête faite par le Magistrat de Lille. — Le Gouverneur général ordonne à ce Magistrat de restituer les jeunes filles à leur père. — Jean Stoet,

autrefois habitant de Bruges, accuse, en 1663, les échevins de cette ville d'avoir obtenu par séduction l'abjuration de ses filles. — Les Etats-Généraux décident de mettre plusieurs ecclésiastiques en prison jusqu'à la restitution des filles de Jean Stoet. — Le Magistrat de L'Écluse met le séquestre sur les biens d'Arnould Stevens, qui s'est fait catholique, et il retient sa fille prisonnière, en dépit des réclamations de l'Ambassadeur d'Espagne. — Les enfants d'André Gois élevés dans la religion catholique malgré leur père, 1663. — Intervention des Etats-Généraux. — Enquête faite par les soins du Conseil d'État. — Insistance des Etats-Généraux. — Le Gouverneur général ordonne la restitution des enfants à leur père. — Deux des enfants ont disparu. Les deux autres refusent de retourner auprès de leur père. — Violation du territoire belge par une compagnie de la garnison de L'Écluse. — Les Jésuites de Sortendael sont enlevés et mis en prison à L'Écluse. — Protestations du Gouvernement. — Gois propose de renoncer à ses revendications si l'on veut lui verser 12,000 florins. — Chrétien Habeloos, bourgeois protestant de Leyde, réclame, en 1663, sa fille, retenue malgré lui à Bruxelles, dans sa famille qui est catholique. — Action du Magistrat de Bruxelles. — Intervention des Etats-Généraux — Le Chancelier de Brabant s'occupe du litige. — L'enfant est remise au Résident hollandais, le 14 février 1663. — L'incident Vonck à Venlo en 1671. — Affaire Ruth Barentson à Ypres en 1677. — Le procès Bartels. — Le procès Aux Brebis d'Amsterdam. — Revendication d'enfant, 1676-1683. — Hubert Kempen d'Arnhem, mineur, abjure le protestantisme, et s'enfuit à Anvers en 1684. — Les États de Zélande somment le Magistrat d'Anvers de le remettre à sa famille. — Maurice Blanckevoort de Kampen se fait catholique en 1698. — Il est mis en prison à Bruxelles, sur les réquisitions du Résident néerlandais. — Intervention de l'Archevêque de Malines. — Explications fournies par le Résident. — Les époux Aelbrechts d'Helmond réclament, en 1700, leur fille, qui s'est rendue à Malines pour se faire catholique. — Intervention des Etats-Généraux. — Plusieurs ecclésiastiques sont emprisonnés comme otages. — L'intéressée décline le sauf-conduit offert par les Etats-Généraux. — Intervention du Vicaire apostolique des Provinces-Unies et de l'Archevêque de Malines. — La détention des otages prolongée durant onze ans. — Les États-Généraux et les protestants du Limbourg.

CHAPITRE IV.

LA SITUATION RELIGIEUSE DANS LES PROVINCES-UNIES, DÉPUIS LA PAIX
DE MUNSTER JUSQU'AU TRAITÉ D'UTRECHT (1648-1713).

Déception des catholiques néerlandais quand les stipulations arrêtées à Munster sont publiées. — Attitude belliqueuse du clergé protestant — La délégation des synodes à la séance tenue par les États provinciaux de Hollande, le 17 juillet 1648. — L'édit du 30 août 1641 renouvelé par les Etats-Généraux. — Démarches réitérées des synodes en 1651. — Injures et violences. — Mesures draconiennes proposées contre les « papistes ». — Accueil défavorable fait par les États à ce programme. — Délibération du 27 janvier 1651. — Les plaintes des

pasteurs ne cessent pas. — Projet de règlement sur les funérailles. — Projet d'expulsion de tous les prêtres catholiques proposé aux États-Généraux. — Il est repoussé. — Violences de langage. — Le pamphlet de Gisbert Voetius. — Les États de Hollande invitent, le 17 mars 1656, les synodes à s'abstenir désormais de remontrances inutiles. — Attitude des États de Zélande. — Les mariages mixtes. — Le Conseil de Brabant interdit aux sociétés de tir de porter la croix de Bourgogne sur leurs drapeaux. — Un assez grand nombre de catholiques néerlandais passent au Calvinisme. — Explications fournies à ce sujet par le vicaire apostolique Codde. — Conversions en sens opposé. — Placard du 16 juin 1648 concernant les « Pays de généralité ». — Édit du 3 mai 1655 interdisant aux maîtres catholiques d'ouvrir des écoles. — Édits du 3 juillet 1648 et du 1^{er} avril 1660, renforçant les précédents. — Les magistrats et fonctionnaires catholiques destitués. — Réclamations fondées sur les privilèges brabançons. — Publication nouvelle du placard du 3 mars 1643 annulant les mariages célébrés par des prêtres catholiques. — Placard du 14 octobre 1655 sur les donations et testaments. — Édit gueldrois du 24 juillet 1651 sur les « klopjes ». — Placard du 6 mai 1657 sur l'observation du repos dominical. — Les placards édictés dans la province de Frise, le 10 mars 1652, le 6 décembre 1661 et le 26 juillet 1667. — Édit du 24 février 1671 sur les funérailles. — Projet proposé aux États de Hollande, le 17 janvier 1699, sur le séjour des Réguliers dans la province. — Vexations exercées contre les catholiques à Haarlem en 1650. — Tracasseries imaginées à Grave en 1656. — La situation à Leyde et à Dordrecht, d'après le rapport du carme Petrus à *Matre Dei*. — Les catholiques de Groningue. — L'état des choses dans les provinces d'Overyssel et de Gueldre. — Avis de l'historien Knuttel au sujet de ces doléances. — La persécution à Woerden. — Répression sévère exercée contre la propagande papiste. — Le dominicain Van der Rijst condamné à Utrecht en 1624. — Sonnius fustigé à Groningue en 1631. — Désordres à Zijdewind en 1649. — Influence de la persécution des protestants étrangers sur la situation des catholiques néerlandais. — La guerre déclarée à la République par Christophe-Bernard Van Galen, prince-évêque de Munster. — Il se pose en champion des catholiques persécutés. — Les protestants se fondent sur cette déclaration de Van Galen pour provoquer de nouvelles mesures de rigueur contre les « Papistes ». — Les libelles antipapistes. — On accuse le gouvernement espagnol de favoriser sous main les entreprises du Prince-Evêque. — Le résident Sasburch atteste au contraire la conduite correcte du Gouverneur général. — Déclarations de l'ambassadeur Camarra aux États-Généraux. — Langage variable des États-Généraux. — Réclamations des 9 et 14 novembre 1665. — L'incident de Moll, novembre 1665. — Dépêche de l'Ambassadeur d'Espagne communiquée aux États-Généraux dans leur séance du 17 octobre 1665. — Répression sévère des exactions munstériennes par le gouvernement de Bruxelles. — Le Prince-Evêque de Munster proteste contre les procédés de Castel-Rodrigo. — Parti-pris des Hollandais. — Attitude du vicaire apostolique Neercassel. — Édits portés, le 25 février et le 15 avril 1666, par les États de Hollande contre les ecclésiastiques étrangers. — Motion des députés de la Zélande aux États-Généraux contre l'Espagne. — Exigences déplaisantes des États-Généraux à l'égard du Gouver-

neur général des Pays-Bas. — Le réquisitoire du 21 mai 1666. — Il est répandu dans le public. — Protestation de l'Ambassadeur d'Espagne. — La paix conclue à Clèves avec l'Évêque de Munster. — Désagréments causés aux catholiques hollandais par la conversion et la fuite de la princesse Louise. — Effet produit dans les Provinces-Unies par la révocation de l'Édit de Nantes. — Les dépêches diplomatiques et les pamphlets. — Générosité des catholiques de Leyde pour les réfugiés français. — Incidents graves à Leeuwarden. — Les catholiques dans l'île de Texel. — Excès des catholiques à Wilsveen, à Stompwijk, à Soetermeer, à Nieuweveen. — Episode tragique du château de Schalkwijk. — Résistance violente des catholiques à Bois-le-Duc. — Plaintes des « classes » contre la hardiesse des « papistes » en Zélande. — Les catholiques expulsent le pasteur de Huybergen. — Le culte catholique à Middelbourg. — Invasion des moines dans l'île de Zuid-Beveland. — Règlement provisoire à Oudeman après la Paix de Munster. — Sainte-Marguerite et Saint-Jean-in-Eremo. — Incident du 5 juin 1663. — Version du pasteur. — Version des autorités flamandes. — Le curé protégé par la force armée. — Le pasteur accompagné d'un contingent militaire hollandais. — Le Magistrat du Franc juge la conduite de l'Évêque inconsidérée. — Avis du Conseil d'Etat. — Arrestations. — Prétentions des Etats-Généraux. — Nouvel incident à Oudeman en 1668. — Excès commis par des soldats espagnols. — Menaces que fait entendre le gouvernement hollandais. — Attitude du connétable de Castille. — Arrestation de trois des coupables présumés. — Les Etats-Généraux exigent qu'ils leur soient livrés. — L'extradition est refusée. — Les coupables sont envoyés au supplice. — Imprudences commises par certains catholiques pendant l'occupation française de 1672. — Tentative de profanation à Zutphen. — Effervescence à Doesburgh. — Réaction. — Réclamations de l'Ambassadeur d'Espagne au sujet de la ville de Zevenbergen, de la seigneurie de Cuyck, de la baronnie de Breda, du marquisat de Berg-op-Zoom, 1653. — Protestation des Etats-Généraux contre l'intervention de la Chambre mi-partie dans les affaires de Zevenbergen. — Protestation du Roi d'Espagne contre le placard de 1648. — Il revient à la charge en 1653. — Nouvelles protestations en 1660 et 1663. — Mauvais traitements exercés sur l'ex-curé de Tegemyerde, 1651. — Prêtre rançonné par le Commandant militaire du Sas-de-Gand en 1652. — Le curé d'Assche indûment arrêté à Bois-le-Duc. — Deux aumôniers de la marine royale jetés en prison à Flessingue, 1668. — Procédés incorrects du Magistrat de cette ville et de l'Amirauté d'Amsterdam. — Observations présentées par l'Internonce de Bruxelles au sujet des placards interdisant le territoire de la République aux prêtres étrangers. — Ces observations, appuyées par le Conseil d'Etat, sont transmises à La Haye par l'Ambassadeur d'Espagne en 1672. — Condamnation illégale du directeur des Augustines de Bois-le-Duc en 1653. — Ordre donné aux couvents belges de faire gérer leurs propriétés hollandaises par des agents calvinistes, 1668. — Réclamations de l'ambassadeur Gamarra. — Intervention de l'Espagne en faveur d'un juif converti, accusé d'espionnage et de bigamie. — Nouveaux incidents au sujet des chapelles diplomatiques en 1655 et en 1685. — L'Abbé de Sainte- Gertrude à Louvain prétend conférer la cure calviniste de Helvoirt, 1668. — Mémoire de Gamarra sur cette question. — Propagande active du clergé romain. —

Succès attestés par les vicaires apostoliques de la Torre et Neercassel. — Plaintes des consistoires. — Définition de la liberté de conscience. — Punitons sévères infligées aux propagandistes. — Tentatives faites au Congrès de Nimègue par les plémpotentiaires de Louis XIV en faveur des catholiques hollandais. — Protestations de l'Évêque de Ruremonde en 1697 contre le *Simultaneum*. — Plaintes des Récollets de Ruremonde. — Tolérance intermittente — Rapport adressé au Pape par le vicaire général Neercassel en 1668. — La situation à Amsterdam en 1683-1687. — Ordonnance portée par le Magistrat de cette ville en 1691. — Un prêtre étranger autorisé à se fixer sur le sol de la République. — La question des mariages réglée à Zwolle en 1663. — La situation dans la Veluwe en 1668. — Témoignage donné par l'évêque de Waterford en 1671. — Accord conclu à Gouda en 1677. — Dispositions des États-Généraux en 1681. — Sentiments équitables manifestés en 1684 par les États de Zélande. — Négociations de Neercassel avec le Magistrat d'Amsterdam en 1683. — Détente en 1687. — Situation dans la province d'Overyssel en 1697. — Rapport adressé au Pape par le vicaire apostolique Codde en 1701. — La démolition de l'église de Poeldijck en 1713. — Thèse défendue par les historiens protestants au sujet de la législation religieuse des Provinces-Unies. — Jugement de R. Fruin. — Jugement de Groen van Prinsterer. — L'exploitation financière des catholiques néerlandais au XVII^e siècle. — Pénalités comminées contre les magistrats prévaricateurs. — La loi n'est pas observée. — Taxes payées par certaines paroisses. — Le procès de Louis van Alteren van Jaerwelt, bailli de Kennemerland, en 1636. — Rapport adressé au Pape en 1656 par le vicaire apostolique Jacques de la Torre. — Loi du 8 mai 1666 sur les concussions. — Elle est impuissante à supprimer le mal. — Les États-Généraux tarifent les « conniventien » en 1730. — Inobservation de l'édit excluant les catholiques des magistratures communales 245

CHAPITRE V.

LES RAPPORTS DIPLOMATIQUES.

Caractère peu cordial des relations diplomatiques entre les deux pays. — L'affaire du fraudeur Luc Lerat, 1637. — Don Juan d'Autriche proteste contre le ton discourtois de la dépêche qu'il a reçue des États-Généraux. — Plaintes du Roi d'Espagne sur le même sujet. — Gracieuseté habituelle de la diplomatie espagnole. — Rôle conciliant de l'Ambassadeur Antoine Brun. — Réparation des excès commis par les soldats espagnols. — Le pasteur Brebenerus à Rolduc. — Surveillance exercée à Bruxelles sur la presse. — Difficultés causées par les douaniers de Navagne au commerce de la Meuse. — Exactions des États-Généraux en matière fiscale dans les Pays d'Outre-Meuse, en Flandre et en Brabant. — Tracasseries au sujet de la justice royale. — Les commandants hollandais établissent de nouvelles digues qui provoquent l'inondation de certains territoires dans les Pays-Bas du Sud. — La question des logements militaires. — Arrestation illégale des échevins de Houtem, 1671. — Les États-Généraux ordonnent, en 1652, la mise en liberté d'André Leunis, indûment emprisonné au Sas-de-Gand. — Le

Magistrat refuse d'exécuter l'ordre des États. — Arrestation illégale de Philippe Ljevens. — Le Prêlat de l'abbaye de Cloosterrade est incarcéré pour avoir fait de la propagande en faveur de l'Espagne. — Procédés bizarres employés par le Colonel Ferens, pour recouvrer ses créances, 1655. — Conduite analogue du Bailli de Ter Veer, 1656. — Arrestation du Receveur royal de la province de Limbourg en 1652 et en 1658. — Les intrigues de l'avocat Rusius. — Sentence des États-Généraux. — Protestation de l'Ambassadeur d'Espagne. — Pierre Ramont « mis en arrest », au Sas-de-Gand, sans que l'on veuille lui fournir d'explications. — Arrestation indue d'un serviteur de la Dame de Houper-tinghen, 1666. — Violation du territoire royal à Oirsbeke, 1682. — Bagarre au château de Crapoel, 1687. — Controverses sur la portée de la convention conclue à La Haye, le 26 décembre 1661. — Incident de Bernau, 1651. — Pillage chez le Drossart de Fauquemont, 1653. — Exécutions militaires ordonnées dans les Pays d'Outre-Meuse par les Etats-Généraux, 1656. — Abatage illégal des bois royaux dans le Limbourg, 1653. — Déplacement frauduleux de bornes, 1669. — Réquisitions illicites en Flandre et dans les Pays d'Outre-Meuse. — Pillage d'une ferme à Stammen, 1651. — Le Commandant du Fort-Frédéric, 1685. — Un corps auxiliaire de troupes hollandaises incendie une ferme de l'hôpital d'Audenarde, 1697. — Tracasseries infligées aux bateliers hollandais de la Meuse, 1669. — Incursions de soldats espagnols dans la Mairie de Bois-le-Duc. — Pillage chez le pasteur Waterback à Eersel, 1670. — Exactions du Prince d'Isenghien, gouverneur du Haut-quartier de Gueldre, 1673. — Un batelier de Dordrecht arrêté à Anvers comme porteur de monnaie étrangère, 1687. — Difficultés à propos du commerce d'Aardenbourg. — Bons rapports accidentels. — Reconstruction de Ruremonde. — Actes de courtoisie. — Dépêche de remerciements adressée par le roi Charles II aux États-Généraux après la bataille de Saint-Denis lez-Mons, 1678. — Conclusion 366

ANNEXES

I.

Liste des hérétiques résidant en 1653 dans la commune d'Aldekercke. 409

II.

Lettre du Bailly et des Bourguemaîtres et Eschevins de L'Escluse à Leurs Hautes Puissances les États-Généraux des Provinces-Unies.

Ils accusent réception de la dépêche des États-Généraux en date du 20 avril 1663. — Jean Stoet n'ose se rendre à Bruges pour y chercher ses enfants : sa vie serait en danger. — Son porteur de procuration serait tout aussi maltraité. — Histoire de

	Pages.
l'accueil fait par la populace de Bruges au Greffier de l'Écluse. — Les États-Généraux devraient mettre le Magistrat de Bruges en demeure de s'exécuter	411

III.

Rapport adressé, le 4 juillet 1666, par le Résident Sasburch aux États-Généraux sur les troubles qui ont eu lieu à Bruxelles, le 30 juin précédent.

Le 30 juin, suivant l'ordre des États-Généraux, le Résident a fait allumer des feux de joie en l'honneur de la victoire récemment remportée par les flottes de la République sur celles de l'Angleterre. — Un individu a essayé de renverser un des tonneaux de poix. — Après cela, on a tenté de faire tomber un serviteur de la Légation qui se trouvait sur l'échafaudage. — Clameurs outrageantes de la populace. — Le fils du Résident menacé de coups de couteau. — On est obligé de fermer les portes de l'hôtel. — Les vitres brisées à coups de pierre. — On tente d'enfoncer la porte. — Nouvelles injures lancées par la foule. — Le second fils de Sasburch parvient à s'échapper par les jardins, et prévient le bourgmestre, puis se rend au palais du Gouverneur général. — Celui-ci envoie sur-le-champ sa garde. — Le marquis de Castel Rodrigo fait immédiatement présenter ses excuses au Résident. — Injures de la populace à un officier qui tente de rétablir l'ordre. — Si le Magistrat de Bruxelles fait son devoir, ainsi que le Gouverneur général le lui a prescrit, on mettra facilement la main sur les meneurs de l'affaire. — Plusieurs sont arrêtés, d'autres ont pris la fuite. — On prétend avoir vu des inconnus distribuer de l'argent aux perturbateurs 414

IV.

Consulte arrêtée, le 20 juin 1673, par le Conseil d'État, au sujet du libre exercice du culte protestant par les troupes alliées.

Le Conseil d'Etat accuse réception à la Reine de sa dépêche du 7 décembre 1672 censurant le placard publié par le comte de Monterey. — La Reine ayant contracté alliance avec les Provinces-Unies, il ne peut être question d'interdire aux troupes de la République l'exercice de leur culte, lorsqu'elles sont cantonnées dans les Pays-Bas. — D'autre part, il fallait prendre les mesures nécessaires pour prévenir la contagion de l'hérésie : c'est à ce danger que pourvoit le placard incriminé. — Par réciprocité, les troupes catholiques pourront librement pratiquer leur religion, si elles doivent transporter leurs opérations en Hollande. — Lorsque la Chambre mi-partie a été constituée pour régler les détails du Traité de Munster, ses membres protestants ont joui de la liberté du culte à Malines, et les membres catholiques ont été traités de même à Dordrecht. — Les difficultés présentes sont le fait de l'Internonce. — Ce prélat excite le clergé à refuser les contributions exigées par l'état du pays. — Le Conseil croit inopportun d'exécuter les ordres de la Reine au sujet du placard incriminé ; s'ils étaient connus des États-Généraux, l'alliance serait mise en péril. — Tout deviendrait facile, si l'Espagne envoyait aux Pays-Bas les subsides nécessaires 418

ANNEXE A LA CONSULTE DU CONSEIL D'ÉTAT.

Consultation fournie au Conseil d'État par la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain.

Une nécessité urgente ayant forcé un État catholique de contracter alliance avec une puissance hérétique, le premier peut-il accorder aux troupes auxiliaires hérétiques l'exercice de leur religion sur son propre territoire, à charge de réciprocité, les précautions étant prises d'ailleurs pour que les sujets catholiques n'assistent pas aux prêches, et ne discutent pas les questions religieuses avec les dissidents? — La réponse de la Faculté est affirmative 421

V.

Désordres causés à Gand en 1674 par les troupes hollandaises.

Un soldat catholique ayant été condamné à mort, son confesseur demande au Colonel de pouvoir entretenir le patient. — Le Colonel, après avoir d'abord opposé un refus à cette requête, consent à ce que le confesseur puisse voir son pénitent le lendemain. — Le jour suivant, le Colonel met pour condition que le pasteur militaire (calviniste) soit présent à l'entretien. — Ce ministre avait passé la nuit à solliciter l'abjuration du condamné. — Il entreprend avec le prêtre catholique une controverse qui dure deux heures. — Tout cela se passe dans un cachot infect et sans lumière. — Cependant, à la fin, le confesseur peut administrer les derniers sacrements au soldat. — Il est interdit au prêtre d'accompagner son coreligionnaire jusqu'au lieu du supplice. — Le pasteur s'efforce jusqu'au moment suprême de provoquer l'apostasie du condamné. — Celui-ci, arrivé à l'endroit fixé pour l'exécution, demande avec instance son confesseur. — Le Colonel refuse de se rendre à ses supplications, bien que le pasteur lui-même les appuie. — Ordre est donné au bourreau de faire son office. — Émotion populaire à Gand 424

VI.

Lettre adressée, le 2 mai 1675, au Conseil d'État par le Supérieur des Alexiens de Bruxelles.

Détails sur la vie de Laurent Doudelet. — Le Supérieur avoue qu'il l'a fait arrêter et transporter dans son couvent pour le faire revenir de ses erreurs et le ramener à l'observance de ses vœux monastiques. — Ce faisant il a, déclare-t-il, accompli son devoir. — Doudelet a été touché par la grâce, déteste ses erreurs passées, et s'est soumis humblement aux pénitences qui lui ont été infligées. — A aucun prix, on ne doit livrer ce malheureux au Résident des Provinces-Unies. 427

VII.

Résolution arrêtée par les États de Zélande, le 21 avril 1684.

Les États ont reçu une lettre des Bourgmestre et Échevins d'Anvers, exposant le cas d'un Dominicain, atteint d'aliénation mentale, qui, après s'être évadé de la Maison des Frères Cellites de Bruxelles, s'est introduit dans le fort de Lillo. — Il a été arrêté et condamné à une amende de 600 florins carolus, conformément aux stipulations des placards. — L'autorité militaire n'a pas voulu admettre l'irresponsabilité du délinquant. — Les Bourgmestre et Échevins d'Anvers exposent la situation, et sollicitent de la part des États une mesure d'équité. — Les États ordonnent une enquête. — Si l'irresponsabilité est établie, l'amende perçue sera immédiatement remboursée. 429

VIII.

La question de Zevenbergen.

Établissement d'un temple calviniste à Zevenbergen en 1610. — Interdiction du culte catholique, le 17 avril 1617. — Un prêtre venu de Breda s'introduit dans la seigneurie en 1627. — Réclamations du Consistoire. — Ordre des États de Hollande au Gouverneur de Willemstadt, d'expulser « l'intrus ». — L'interdiction n'est pas observée. — L'article XLV de la Paix de Munster. — La Convention particulière entre le Roi d'Espagne et le prince d'Orange. — Réserves formulées par les États-Généraux sur les affaires religieuses. — L'administration communale de Zevenbergen en 1648. — Correspondance des États de Hollande avec le duc d'Aerschot sur cette affaire. — Expulsion du prêtre Bakker et déchéance des magistrats catholiques en 1649. — Le réquisitoire du conseiller Hovine, 30 mai 1649. — Négociations des États de Hollande avec la princesse douairière d'Orange. — Enquête du Consistoire en 1653. — Poursuites exercées par le Procureur général de Hollande contre le Drossart de Zevenbergen. — Intervention du Roi d'Espagne. — Démarches de la Chambre mi-partie. — Le culte se pratique en secret pendant vingt-cinq ans. — Résolution portée par les États de Hollande, le 18 octobre 1720 : interdiction des cortèges funèbres; démolition de l'église récemment construite; concession d'une grange pour la célébration des offices catholiques 432